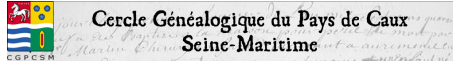


<http://www.geneacaux.net/spip/spip.php?article542>



Histoire de Marguerite Retel, violentée dans les bois

- Comprendre ... - Histoire cauchoise - Crimes, délits et justice -



Publication date: vendredi 15 novembre 2019

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés

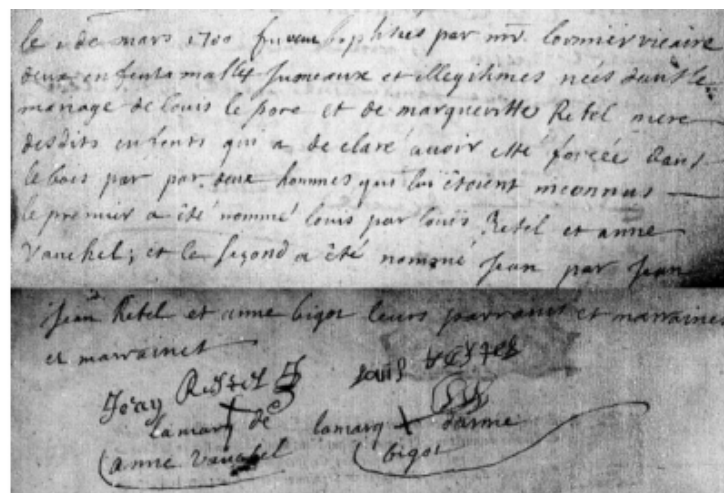
Histoire de Marguerite Retel, violentee dans les bois

Sur les registres des archives de Seine Maritime, au début du XVIII ème siècle, sous le règne de Louis XIV, on relève un acte de baptême on ne peut plus insolite concernant des jumeaux.



Le prêtre de Bully y décrit le baptême de Louis et Jean Leporc, enfants illégitimes du couple Louis Leporc et Marguerite Retel. Pourquoi illégitime ? Parce que, Marguerite déclare avoir été forcée par deux hommes inconnus dans les bois. A cette époque, la lexicologie était floue concernant le sujet. On disait aussi « abusée » « violentee » ou « séduite »

Les naissances se situant le 1 mars 1700, on peut penser que ce viol se passa vers les mois de juin ou juillet de l'été 1699 (A noter que ce mot « viol » n'apparaît qu'à partir de la révolution). D'après son acte de décès, Marguerite était alors âgée de 32 ans.



Vue 54 4E Bully 1 mars 1700 |

Bully est un petit village situé entre Neuchâtel en Bray et Dieppe, bordé par la forêt d'Eawy, une des plus grandes forêts du Pays de Bray. Au milieu du XVème siècle, le fief de Bully passe par mariage à la famille de l'Estandard, gouverneurs de Neufchâtel du XVII siècle à la révolution. Le château féodal est démoli en 1618 et un nouvel édifice est construit au hameau de Martincamp. La seigneurie est érigée en marquisat en 1677 en faveur de Jean-Louis de l'Estandard. Au XVIIIème siècle, elle passe par suite d'alliances à René Nicolas de Maupeau, chancelier de France

sous Louis XV.



C'est un texte terriblement banal pour cette époque ! A l'heure où on parle beaucoup de l'égalité hommes-femmes, du harcèlement sexuel, des viols, et aussi, parfois, des cas très médiatisés d'infanticide, il faut se souvenir qu'autrefois, la femme était bien démunie face à tout cela. Or, tomber enceinte hors mariage à une époque où, pour les plus pauvres, la réputation constitue l'unique atout et la seule richesse, c'est le drame. Ces quelques mots du prêtre nous laissent à penser sur le sort de cette malheureuse femme et nous donnent envie d'en savoir plus. On va essayer de retracer sa vie au travers du contexte du moment.

<http://www.simonlevacher.com/2018/05/les-femmes-et-la-sexualite-dans-la-societe-francaise-au-xviiieme-siecle.html>

Sous l'Ancien Régime, une foule de gens circulent dans tout le royaume et parmi eux, nombre de vagabonds et de mendiants. Les agressions sont perpétrées à l'occasion des activités ordinaires de la vie quotidienne, dans l'isolement des pâturages et des sous-bois. Il s'agit souvent de gens de passage. S'ils sont identifiés, et ce n'est pas toujours le cas, ce sont des soldats, des marchands ambulants, des colporteurs ou des représentants de petits métiers qui roulent de village en village, de province en province. Peut-être aussi, était-il commode, pour une femme séduite, de désigner un inconnu pour éviter de mettre en cause tel voisin, parent ou notable.



Pour certains cas comme celui-ci, les déclarations de grossesse dénoncent des "inconnus" : personnages douteux rencontrés sur les grands chemins. Les déclarations de grossesse étaient obligatoires à cette époque ; passer outre, Marguerite encourait la peine de mort. C'était pour ces femmes un moment pénible, humiliant, l'équivalent d'une

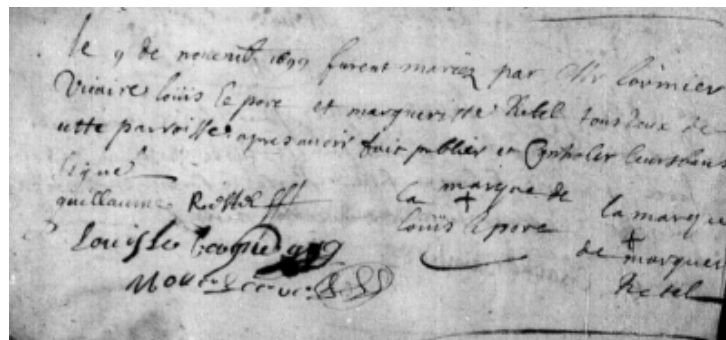
Histoire de Marguerite Retel, violente dans les bois

confession publique. Illettrées pour la grande majorité, elles devaient raconter avec leurs mots des faits vraiment intimes.

Un des mérites de la déclaration de grossesse est de nous restituer, souvent d'une façon émouvante, un peu de la vie et des difficultés des femmes les plus pauvres de la société de l'Ancien Régime. N'oublions pas que parmi elles se trouvent probablement quelques-unes de nos aïeules.

http://vdf.montbrison42.fr/N_speciaux_TEXT/89-90-S-Barou-Femmes-s%C3%A9duites-2002.pdf

Le 9 novembre 1699, Jean et Marguerite se marie à Bully, après avoir fait publier et contrôler leurs bancs. L'acte est non filiation mais un Guillaume Retel est présent ; soit le père ou un frère.. Ces deux familles Leporc et Retel sont originaires de Bully depuis au moins le milieu du XVI ème siècle.



Elle est alors enceinte d'au moins quatre mois. On peut se demander comment elle fit pour trouver un homme qui accepte de l'épouser dans son état ! Il est certain que ces deux familles se connaissent. Peut-être avait-elle cachée sa grossesse au départ, bien que cela me paraisse peu probable, vu la mention du prêtre sur le registre. Les villageois avaient du avoir l'écho de l'affaire ! Il ne faut pas oublier que la société de l'ancien régime donne au mariage une importance vitale.

Certains agresseurs ont donc pu échapper au juge par leur union avec une victime qui n'a pas davantage le choix, étant injustement mais publiquement déconsidérée. Car selon les normes culturelles, morales et sociales de la société française d'Ancien Régime, le viol était avant tout blasphème et péché de chair, même malgré soi. Pour déterminer qu'il y a eu viol, il faut que des témoins aient entendu crier, il faut pouvoir témoigner que la victime s'est défendue et a vigoureusement résisté. S'il n'y a pas de témoins, on examine la réputation de la victime.

Sinon, à cette époque, il y avait de nombreux lieux où rencontrer son futur conjoint : à la messe, à la foire, au marché, lors d'une veillée, d'une fête villageoise ou de travaux des champs. Même si les relations sexuelles hors mariage étaient théoriquement prohibées, il n'était pas rare que la (future) mariée soit déjà enceinte, parfois depuis de nombreux mois, au moment du mariage. Le tout était que l'enfant naisse lorsque les époux étaient mariés. Le cas de Marguerite était différent !

Les jumeaux naissent donc quatre mois après le mariage. L'un d'eux, Jean décède malheureusement cinq jours plus tard. Quant à Louis, après avoir passé sa vie dans son village natal, il décède le 4 décembre 1743, à l'âge de 43 ans. C'est son frère Jacques qui est témoin. Je pense qu'il resta célibataire !

Par la suite, quatre autres enfants viennent au monde jusqu'en 1712, trois filles et un garçon. Mis à part une fille, décédée à l'âge de deux ans, les autres se marient et eurent une descendance jusqu'à aujourd'hui.

Histoire de Marguerite Retel, violentee dans les bois

Louis et Marguerite decedent à un âge respectable pour cet époque : 80 et 85 ans. Louis le 10 mai 1752 et Marguerite quinze mois plus tard, le 27 août 1753, soit plus d'un demi-siècle de vie commune.

oo

Quelques exemples de déclarations de grossesse :

En 1776, Marie Anne Arnaud, âgée de 26 ans environs, fille de feu Joseph, résidant actuellement à la métairie de la Pouchude, paroisse de Belcastel pour y déclarer sa grossesse. Après avoir promis de dire la vérité, Marie Anne raconta son aventure :

Dans le courant du mois de septembre, un colporteur, dont elle ne connaît pas le nom passant à la métairie, se mit à la caresser et lui ayant fait quelques petits présents de dentelles, de mouchoirs, elle se laissa alors connaître par le dit colporteur et que c'est depuis qu'elle est enceinte.

Marguerite Ayrat a dix ans en 1727. Elle est la fille d'un meunier d'Argelès, qui l'envoie au moulin chercher un peu de foin et un petit chaudron. Philippe Pellegrini, âgé de 15 ans, l'aperçoit à la digue du ruisseau. Il l'appelle, la rattrape, la soulève et la conduit dans une vigne où il la « connut charnellement par force et violence ». Accusé de viol, Philippe Pellegrini n'aurait fait que consoler Marguerite Ayrat, qu'il trouva en pleurs, et lui offrir un morceau de pain ! Le 16 octobre 1727, il est condamné aux galères à perpétuité malgré qu'il ne soit âgé que de 15 ans.



Marie Noÿer, fille d'un laboureur de la paroisse de Noirétable, était servante chez le sieur et la dame Buisson, bourgeois du lieu de la Chapelle, paroisse de Notre-Dame de Lezoux, en Auvergne. Elle fut prise de force, dans la maison même de ses maîtres, par un visiteur. Longtemps elle n'ose rien dire. Elle accouche chez un nouveau maître : Laurent Daniel, capitaine général des fermes du roi au département de Saint-Just-en-Chevalet. C'est ce dernier qui, compatissant, se déplace pour faire la déclaration de grossesse de sa servante devant Grangeneuve, notaire royal à Champoly. Ecoutons son récit : elle se trouva audit lieu de la Chappelle avec ladite dame Buisson... un monsieur étranger inconnu à la déclarante vint visiter ladite dame chaque soir, ayant reçu ordre de sa maitresse d'aller bassiner le lit de ce monsieur, elle le fit de suite, que du temps quelle étoit ainsy occupée, ledit Monsieur la surpris... et l'ayant couchée sur ledit lit, la connut charnellement en sorte qu'elle s'en trouva enceinte, ce qu'elle ignora pendant quelque temps, et depuis la timidité qui la contenoit et crainte de l'éclat luÿ a fait retarder d'en faire sa déclaration.

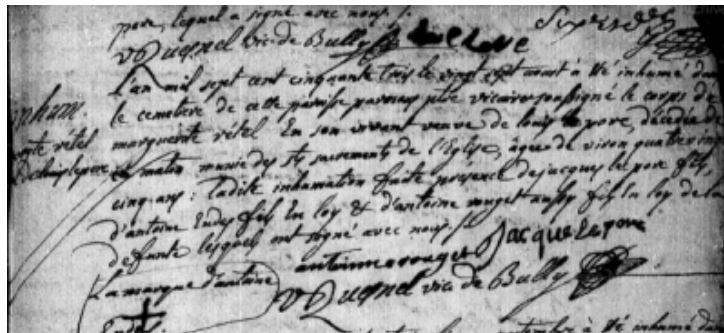
Au-delà de l'intérêt historique de l'acte judiciaire concernant les déclarations de grossesse, on notera l'importance qu'il représente pour les généalogistes, fréquemment confrontés au cas de la filiation paternelle inconnue : il est tout à fait possible d'envisager l'existence d'une pièce officielle relatant l'identité du père, quand les registres paroissiaux restent muets à ce sujet.

oo

Condamnations pour viols :

Le 16 février 1828, Louis Blondel, dit cadet, 22 ans, demeurant à drosay, fut condamné à 5 ans de travaux forcés, pour attentat à la pudeur avec violence, sur une jeune fille de 7 ans, commis le le 19 juillet 1827

Le 18 juin 1829, Pierre François Leclerc, 20 ans, domestique de ferme, domicilié à Saint Sylvain, fut condamné à 5 ans de réclusion, pour attentat à la pudeur, consommé ou tenté avec violence, dans le chemin d'Ingouville à Saint Valery en Caux, sur une femme, commis le 9 février 1829.



Le 3 mai 1813, Pierre Vincent Lavoye, 46 ans, ouvrier teinturier, demeurant à Saint Léger du Bourg Denis, fut condamné à 8 ans de travaux forcés, à une heure d'expositions au carcan et aux frais, pour attentat à la pudeur, consommé avec violence, en la commune de Saint Jacques de Darnétal, envers une jeune fille âgée de 11 ans, le 22 mai 1811.

F, Renout

(Administrateur cgpcsm)

Sources :

Acte de baptême aux archives départementales

Joseph Barou (aspects de la vie sociale sous l'ancien régime)

Jean Christophe Robert